

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Aspen D

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 04.03.2019

Date de révision 12.05.2020

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Aspen D

Synonymes Carburant diesel.

N° article FR IF

SDS développé avec ES intégré Oui

SDS prolongé avec ES incorporé, commentaires Les informations pertinentes des scénarios d'exposition des composants ont été incorporées dans les sections 4 à 13 de cette FDS.

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

l'effet précis Description: Carburant diesel

Utilisation de la substance/préparation Carburant pour moteurs diesel et réchauffeurs diesel. Gazole non routier (GNR).

Usages identifiés comme pertinents  
 SU0-2 Autres activités liées à la fabrication et aux services  
 SU1 Agriculture, sylviculture, pêche  
 SU19 Bâtiment et travaux de construction  
 SU21 Utilisations par les consommateurs Foyers privés (= grand public = consommateurs)  
 SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)  
 PC13 Carburants  
 AC03 Machines et appareils mécaniques accessoires

Utilisation industrielle Oui

Utilisation professionnelle Oui

Utilisation consommateur Oui

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Nom de société	Lantmännen Aspen AB
Adresse postale	Iberovägen 2
Code postal	SE-438 54
Ville	Hindås
Pays	Sweden
Numéro de téléphone	+46 (0)301-23 00 00
E-mail	<a href="mailto:aspensds@lantmannen.com">aspensds@lantmannen.com</a>
Site Internet	<a href="http://www.aspenfuels.com/">http://www.aspenfuels.com/</a>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: 112 Description: SOS
	Numéro de téléphone: 33 (0)1 45 42 59 59 Description: Centre Antipoison et de toxicovigilance de Paris

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	Asp. Tox. 1; H304 EUH 066
--	------------------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / or other health care professional.. P331 NE PAS faire vomir. P501 Éliminer le contenu / récipient dans site d'élimination des déchets approuvé dans un conteneur ouvert.
Avertissements tactiles	Oui
Fermetures de sécurité pour les enfants	Oui

### 2.3. Autres dangers

PBT / vPvB	Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB connue conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH).
------------	--

Impact physicochimique	Liquide combustible.
Impact sur la santé	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Effets environnementaux	Risque de contamination du sol et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel) (FR)	N° CAS: 928771-01-1 N° CE: 618-882-6 N° d'enregistrement REACH: 01-2119450077-42-XXXX	Asp. Tox. 1; H304 Informations supplémentaires relatives à la classification: EUH066 ((CE) n° 1272/2008)	> 98 %	1

<sup>1</sup>Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

Description du mélange	Contient des additifs qui, en raison de la concentration et de la classification, n'ont pas besoin pas être indiqué ici.
Remarque, composant	N ° CAS 92877-01-01, nommé " Alcanes, C10-20 - ramifiés et linéaires" dans l'Union européenne, UE.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	Ne risque guère d'être dangereux par inhalation à cause de la faible pression de vapeur de cette substance à la température ambiante. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'irritation continue de la gorge ou de la toux : consulter un médecin et apporter cette fiche.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR ! Consulter immédiatement un médecin !

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets généraux	Les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et causer des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement.
Symptômes et effets aigus	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique. Les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons.

Symptômes et effets différés	L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
------------------------------	--

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical	Retirer la victime de la source de contamination. Traiter symptomatiquement.
--------------------	--

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.
Moyen d'extinction inapproprié	N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, cela pourrait propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Le produit est combustible, mais n'est pas inflammable. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé.
Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Procédures de lutte contre l'incendie	Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau. Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et éteindra le feu. Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion.
Équipement de protection spécial pour pompiers	Appareil respiratoire autonome avec masque complet.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Recueillir le produit répandu. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Précautions individuelles	Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Éviter l'inhalation d'huiles nébulisées et le contact avec la peau et les yeux. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.
---	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement	Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Arrêter les fuites si l'opération ne pose pas de risque.
Décontamination	Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger/pictogrammes de danger.
Informations complémentaires	Informers les autorités s'il s'agit de grandes quantités.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions	Section 8, 13.
---------------------	----------------

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter d'inhaler les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle et / ou une ventilation locale en cas de besoin. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail.
--------------	--

### Mesures de sécurité et de protection

Mesures de prévention incendie	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
Conseils sur l'hygiène général sur le lieu de travail	L'accès au lavabo avec du savon, de la crème de décapage, de la crème de protection et de la crème grasse est recommandée.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Entreposer au-dessous de 50°C. Entreposage des liquides inflammables.
Conditions à éviter	Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### Conditions de conservation sécurisée

Mesures techniques et conditions de stockage	En cas de risque d'explosion, protéger les équipements électriques contre les étincelles.
Indications sur l'assemblage de l'entreposage	Liquide inflammable. Classe d'inflammabilité : 3. Conserver à l'écart des gaz inflammables et des liquides hautement inflammables.
Informations complémentaires relatives aux conditions de stockage	Pour le stockage de grandes quantités de produits, il convient de respecter la législation nationale relative à la conservation des liquides inflammables, etc.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## Utilisation(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1. 2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel) (FR)	N° CAS: 928771-01-1	Pays d'origine: US Valeur limite (8 h) : 100 mg/m <sup>3</sup> <b>Lettre de limite d'exposition</b> Lettre de code: Fraction inhalable et vapeur. Peau Source: ACGIH TLV®-TWA OSHA Occupational chimique Base de données. Commentaires: En tant que carburant diesel. No value available in Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France; INRS ED 984; Version du 16/03/2020.	

### DNEL / PNEC

Composant	Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel) (FR)
DNEL	<b>Groupe: Professionnel</b> <b>Voie d'exposition:</b> Long terme par voie cutanée (systémique) <b>Valeur:</b> 42 mg/kg bw/day  <b>Groupe: Professionnel</b> <b>Voie d'exposition:</b> Long terme par inhalation (systémique) <b>Valeur:</b> 147 mg/m <sup>3</sup>  <b>Groupe: Consommateur</b> <b>Voie d'exposition:</b> Long terme par inhalation (systémique) <b>Valeur:</b> 94 mg/m <sup>3</sup>  <b>Groupe: Consommateur</b> <b>Voie d'exposition:</b> Long terme par voie cutanée (systémique) <b>Valeur:</b> 18 mg/kg bw/day

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Signalisation de sécurité



#### Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Manipuler dans une zone bien ventilée. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard.
---------------------------------	---

## Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate	Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.
------------------------------	--

## Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de courte durée	Éviter tout contact prolongé avec la peau. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
Matériaux appropriés	Nitrile. Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC).
Propriétés requises pour la protection des mains	Gants de protection Classe 5 selon les normes EN 374 ou EN 420. Le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent.
Temps de protection	Valeur: 4 heure(s)
Épaisseur des matériaux des gants	Valeur: 0.4 mm

## Protection de la peau

Vêtements de protection inadéquats	Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.
Remarques relatives à la protection de la peau	Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

## Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à	Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.
Tâches requérant le port d'un appareil de protection respiratoire	Lors des travaux dans des espaces confinés ou peu ventilés, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air.
Types d'équipement recommandés	Utiliser un appareil respiratoire avec filtre à gaz, type A2. /P2.
Articles de protection respiratoire recommandés	Renvoi aux normes appropriées: EN 140, EN 141.
Mesures supplémentaires de protection respiratoire	Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs.
Remarques relatives à la protection respiratoire	Le filtre doit être changé souvent. Le filtre peut être utilisé au maximum 2 heures à la fois.

## Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Utiliser une crème mains appropriée pour éviter le dégraissage et la gerçure de la peau. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.
-------------------------------	---

## Maîtrise adéquate de l'exposition environnementale

Mesures relatives aux produits afin d'éviter l'exposition	Empêcher l'entrée du déversement dans les cours d'eau ou les égouts et la contamination de la terre ou la végétation. Si cette opération est impossible, immédiatement prévenir la police et les autorités compétentes.
Remarques sur le contrôle de l'exposition environnementale	Voir la section 6.

## Contrôles de l'exposition

Mesures relatives à l'utilisation par le consommateur du produit chimique	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
---	--

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide clair.
Couleur	Incolore
Odeur	Odeur d'huile.
pH	Statut: À l'état de livraison Commentaires: Pas pertinent.  Statut: En solution aqueuse Commentaires: Pas pertinent.
Point / intervalle de fusion	Commentaires: Données insuffisantes.
Point d'ébullition	Valeur: 180 - 360 °C Méthode: EN ISO 3405 Référence d'essai: Intervalle d'ébullition
Point d'éclair	Valeur: ≥ 61 °C Méthode: EN ISO 2719
Taux d'évaporation	Valeur: < 0,01 Méthode: BuAc=1
Inflammabilité (solide, gaz)	Données insuffisantes.
Limite d'explosivité	Commentaires: Données insuffisantes.
Pression de vapeur	Valeur: < 0,1 kPa Température: = 20 °C
Densité de vapeur	Valeur: > 1 Référence du gaz: Air
Densité	Valeur: 765 -800 kg/m <sup>3</sup> Méthode: EN ISO 12185 Température: 15 °C
Densité volumique	Commentaires: Pas pertinent.
Solubilité	Commentaires: Soluble dans solvant organique.
Coefficient de partage : n-octanol/ eau	Valeur: > 6,5 Méthode: Log Kow Commentaires: CAS 928771-01-1



Combustion spontanée	Valeur: > 200 °C
Température de décomposition	Commentaires: Données insuffisantes.
Viscosité	Valeur: 2 - 4 mm <sup>2</sup> /s Méthode: EN ISO 3104 Température: = 40 °C
Propriétés explosives	Aucune.
Propriétés oxydantes	Aucune.

## 9.2. Autres informations

Point de turbidité	Valeur: ≤ -26 °C Méthode: EN-ISO 23015
--------------------	---

## Risques physiques

Conductivité	Valeur: > 25 pS/m Méthode: ASTM D2624 Température: = 20 °C
--------------	--

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.
------------	--

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune.
--------------------------------------	---------

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
---------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Substances oxydantes fortes.
-------------------	------------------------------

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	No hazardous decomposition products are known.
-------------------------------------	--

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant	Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel) (FR)
-----------	--

Toxicité aiguë	<b>Type de toxicité:</b> Aigu
	<b>Effet testé:</b> LD50
	<b>Voie d'exposition:</b> Oral
	<b>Valeur:</b> > 2000 mg/kg
	<b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat
	<b>Type de toxicité:</b> Aigu
	<b>Effet testé:</b> LD50
	<b>Voie d'exposition:</b> Dermique
	<b>Valeur:</b> > 2000 mg/kg
	<b>Espèces d'animaux de laboratoire:</b> Rat

## Autres informations concernant les risques de santé

Toxicité aiguë, expérience humaine	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion / irritation cutanée, autres informations	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut irriter les voies respiratoires.
Dommages/irritations oculaires, autres informations	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Commentaires: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Commentaires: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité, autres informations	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Commentaires: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées, classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation des dangers d'aspiration, classification	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'intrusion dans les poumons après ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique.

## Symptômes d'exposition

En cas d'ingestion	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.
En cas de contact avec la peau	Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma.
En cas d'inhalation	Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

En cas de contact avec les yeux      Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Composant	Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel) (FR)
Toxicité aquatique, poissons	<b>Valeur:</b> > 1000 mg/l <b>Effect dose concentration :</b> LL50 <b>Durée d'exposition:</b> 96 heure(s) <b>Méthode:</b> WAF, OECD 203.
Composant	Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel) (FR)
Toxicité aquatique, algues	<b>Valeur:</b> > 100 mg/l <b>Effect dose concentration :</b> EL50 <b>Durée d'exposition:</b> 72 heure(s) <b>Méthode:</b> WAF, OECD 201.
Composant	Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel) (FR)
Toxicité aquatique, crustacés	<b>Valeur:</b> > 100 mg/l <b>Effect dose concentration :</b> EL50 <b>Durée d'exposition:</b> 48 heure(s) <b>Méthode:</b> WAF, OECD 202.  <b>Valeur:</b> 1 mg/l <b>Effect dose concentration :</b> NOEC <b>Durée d'exposition:</b> 21 jour(s) <b>Méthode:</b> WAF, OECD 211.  <b>Valeur:</b> 3.2 mg/l <b>Effect dose concentration :</b> LOEC <b>Durée d'exposition:</b> 21 jour(s) <b>Méthode:</b> WAF, OECD 211.
Composant	Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel) (FR)
Toxicité pour les sédiments et les organismes vivants	<b>Valeur:</b> 373 mg/kg <b>Effect dose concentration :</b> NOEC <b>Durée d'exposition:</b> 10 jour(s) <b>Méthode:</b> Protocoles OSPAR, Partie A: Sédiments bioessai 2005  <b>Valeur:</b> 1165 mg/kg <b>Effect dose concentration :</b> LOEC <b>Durée d'exposition:</b> 10 jour(s) <b>Méthode:</b> Protocoles OSPAR, Partie A: Sédiments bioessai 2005  <b>Valeur:</b> 1200 mg/kg <b>Effect dose concentration :</b> LC50 <b>Durée d'exposition:</b> 10 jour(s) <b>Méthode:</b> Protocoles OSPAR, Partie A: Sédiments bioessai 2005

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité      Tous les composants organiques sont considérés biodégradables. Ce produit est intégralement décomposé par oxydation photochimique. Il n'a pas été démontré

	que ce produit est dégradable dans des conditions anaérobies (sans oxygène).
Biodégradabilité	Valeur: > 60 % Méthode: OECD 301B
Consommation chimique d'oxygène (COD)	Commentaires: Inconnu.
Consommation biologique d'oxygène (BOD)	Commentaires: Inconnu.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF)	Valeur: > 6,5 Méthode: Log Kow Commentaires: EG 618-882-6.
-----------------------------------	--

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Ce produit contient des substances qui sont insolubles dans le milieu aquatique et qui peuvent se répandre sur les surfaces aquatiques.
----------	---

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel) (FR)
Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Cette substance n'est pas classée dans la catégorie des PBT ni des vPvB.
Résultats d'évaluation PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique	Recueillir le produit répandu. INCINÉRER. Éliminer le contenu/réceptacle dans approved waste recipient in an open container. Éviter le rejet dans l'environnement.
Code de déchets CED	Code de déchets CED: 130701 fuel oil et diesel Classé déchet dangereux: Oui
Conditionnement EWL	Code de déchets CED: 150110 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus Classé déchet dangereux: Oui
l'UE Règlements	2008/98/EG
Autres informations	Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandises dangereuses	Oui
--------------------------	-----

**14.1. Numéro ONU**

ADR/RID/ADN	1202
IMDG	1202
ICAO/IATA	1202
Commentaires	Non classé comme marchandise dangereuse selon le code IMDG, IATA-DGR.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Nom d'expédition correct en anglais ADR/RID/ADN	DIESEL FUEL
ADR/RID/ADN	CARBURANT DIESEL
IMDG	DIESEL FUEL
ICAO/IATA	DIESEL FUEL
Commentaires	Non classé comme marchandise dangereuse selon le code IMDG, IATA-DGR.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/ADN	3
Code de classification ADR/RID/ADN	F1
IMDG	3
ICAO/IATA	3
Commentaires	Non classé comme marchandise dangereuse selon le code IMDG, IATA-DGR.

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID/ADN	III
IMDG	III
ICAO/IATA	III
Commentaires	Non classé comme marchandise dangereuse selon le code IMDG, IATA-DGR.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID/ADN	Non.
IMDG	Non.
ICAO/IATA	Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir d'autres informations.
---	-----------------------------

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Transport en vrac (oui/non)	Non
-----------------------------	-----

Type d'expédition requis	Non déterminé.
Pollution category	Non déterminé.

### Autres informations utiles

Étiquette de danger ADR/RID/ ADN	3
Étiquette de danger IMDG	3
Étiquette de danger ICAO/IATA	3

### ADR/RID Autres informations

Code de restriction de tunnel	D/E
Catégorie de transport	3
N° de danger	30

### ADN Autres informations

Dispositions spéciales	Flotteur.
------------------------	-----------

### IMDG Autres informations

EmS	F-E, S-E
-----	----------

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Restrictions concernant le produit chimique conformément à l'Annexe XVII de la réglementation REACH	No
Biocides	Non
Nanomatériaux	Non
Références (législation/réglementation)	<p>Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.</p> <p>Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.</p> <p>DIRECTIVE 2008/68/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 septembre 2008 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses.</p> <p>Directive 2008/98 / CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre</p>

2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.  
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
Scénarios d'exposition pour le mélange	Non
Commentaires concernant les scénarios d'exposition	Les informations pertinentes des scénarios d'exposition des composants ont été incorporées dans les sections 4 à 13 de cette FDS.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Notes du fournisseur	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	Fiche de données de sécurité du fournisseur (FDS). Substances enregistrées, ECHA. Résultats de test. Législation, bases de données et réglementation.
Justification de révision	Autres.
Dernière date de mise à jour	12.05.2020
Version	1
Préparée par	Lantmännen Aspen AB
URL de la fiche technique	<a href="http://www.aspen.se">http://www.aspen.se</a>